

Agir en faveur de l'emploi et des entreprises**P1****Agir pour l'Agriculture et la Forêt****E301**

Le Conseil Régional,

- VU** les articles 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne,
- VU** le règlement N° 2023/2831 de la Commission Européenne du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,
- VU** le règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture - JOUE 24/12/2013 L 352/9
- VU** le règlement (UE) 2023/2391 de la Commission du 4 octobre 2023 modifiant les règlements (UE) n°717/2014, (UE) n° 1407/2013, (UE) n° 1408/2013 et (UE) n° 360/2012 en ce qui concerne les aides de minimis en faveur de la transformation et de la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture, ainsi que le règlement (UE) no 717/2014 en ce qui concerne le montant total des aides de minimis octroyées à une entreprise unique, sa période d'application et d'autres aspects,
- VU** la communication de la commission européenne relative à la révision de la méthode de calcul des taux de référence et d'actualisation, JO C 14 du 19.1.2008,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1511-1, L.1511-7, L1611- 4, L4221-1 et suivants, R1511-1 et suivants,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** l'arrêté DREETS 2022/632 du préfet de Région portant approbation du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation

de la région des Pays de la Loire

- VU** la circulaire n° 5565/SG du Premier ministre du 5 janvier 2012 relative aux dispositifs d'ingénierie financière,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire approuvé par une délibération du Conseil Régional,
- VU** la délibération du Conseil régional du 24 mars 2022 approuvant le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2022/2028
- VU** la délibération du Conseil Régional des Pays de la Loire en date du 21 et 22 décembre 2023 approuvant le Budget primitif 2024 notamment son programme n°E301 « Agir pour l'Agriculture et la Forêt »
- VU** la délibération de la Commission permanente du 13 novembre 2020 portant affectation d'une enveloppe de crédits régionaux à hauteur de 400 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 19 novembre 2021 portant affectation d'une enveloppe de crédits régionaux à hauteur de 800 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 18 novembre 2022 portant affectation d'une enveloppe de crédits régionaux à hauteur de 400 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 17 novembre 2023 portant affectation d'une enveloppe de crédits régionaux à hauteur de 2 500 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 31 mai 2024 approuvant la convention entre la Région et l'association initiative Pays de la Loire au titre de son fonctionnement 2024 sur le programme n° E101 « Agir pour soutenir l'attractivité et le dynamisme de tous nos territoires »,
- VU** les statuts de l'association Initiative Pays de Loire,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2024 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Agricultures, agro-alimentaire, alimentation, forêt, pêche et mer

Après en avoir délibéré, décide,

D'ATTRIBUER

dans le cadre des crédits régionaux affectés antérieurement (opération Astre n° 2020_15223_02) une autorisation de programme de 4 100 000 € (AP) sur une dépense subventionnable de 10 500 000 € TTC au titre de la mise en œuvre par Initiative Pays de la Loire du fonds « Agri Boost 40+ » sur la période 2024-2028.

D'ATTRIBUER

une subvention de 15 000 € (AE) sur une dépense subventionnable de 15 000 € TTC à Initiative Pays de la Loire pour la gestion du fonds de prêts d'honneur « Agri Boost 40+ » en 2024.

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement de 15 000 €.

D'APPROUVER

les termes de la convention cadre entre la Région, Initiative Pays de la Loire et Bpifrance figurant en annexe 4.1.

D'AUTORISER

la Présidente du Conseil régional à la signer.

D'APPROUVER

les termes de la convention financière n° 2020_15223_02 figurant en annexe 4.2.

D'AUTORISER

la Présidente du Conseil régional à la signer.

D'APPROUVER

les termes de l'avenant n°1 à la convention entre la Région et Initiative Pays de la Loire figurant en annexe 4.3.

D'AUTORISER

la Présidente du Conseil régional à le signer.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by several horizontal strokes and a final loop.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ces élus ne prennent pas part au vote : André MARTIN, Antoine d'AMÉCOURT et Richard THIRIET

REÇU le 24/06/24 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs